

Erratum

Provenance, compagnie d'assurance-vie (autre nom utilisé par The Provenance Life Insurance Company)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée relativement à la date de délivrance du permis de Provenance, compagnie d'assurance-vie, lors de la publication de l'avis de délivrance de permis, publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 28 mars 2013 (vol. 10, n° 12). La date de délivrance du permis de Provenance, compagnie d'assurance-vie aurait dû se lire comme suit : « en date du 19 mars 2013. »

Un erratum est publié à cet effet dans la section 5.4.1 du bulletin du 11 avril 2013 (vol. 10, n° 14)